

Localisation : 35 Référence : IA35000399
Aire d'étude : Dinard
Commune : DINARD (quartier de:la gare)
Titre courant : **quartier de la Gare.**
Dénomination : quartier
Appellation et titre : dit quartier de la Gare

Cartographie : Lambert1 0276125 ; 0276080 ; 1112890 ; 1111900

Cadastre : 1982 K

Dossier de Recensement du patrimoine balnéaire établi en 1997 par Orain Véronique

© Inventaire général, 1997

HISTORIQUE

Commentaire : Le quartier de la Gare situé au sud de la ville de Dinard a été créé à partir de l'installation du chemin de fer inauguré en 1887. Il est principalement composé de petites maisons, souvent résidentielles. Les plus anciennes sont situées à l'est de la ligne de chemin de fer. La municipalité de Paul Crolard achète dans ce quartier excentré de vastes terrains afin de constituer un secteur à bon marché destiné aux ouvriers, aux fonctionnaires et aux petits rentiers afin qu'ils y construisent des maisons à prix modéré. Un vaste projet de cité-jardin dessiné dans les années 1920 est en partie réalisé avec la création en 1925 de la cité Pasteur, puis en 1931 de la cité Broussais. De nouveaux lotissements sont construits dans les années 1950 à proximité de la caserne de gendarmerie mobile.

DESCRIPTION

SITUATION : en ville

PARTIES CONSTITUANTES : gare; place; lotissement concerté; caserne

B

DOCUMENTATION

Archives

A.D. Ille-et-Vilaine : série O biens communaux.

Documents figurés

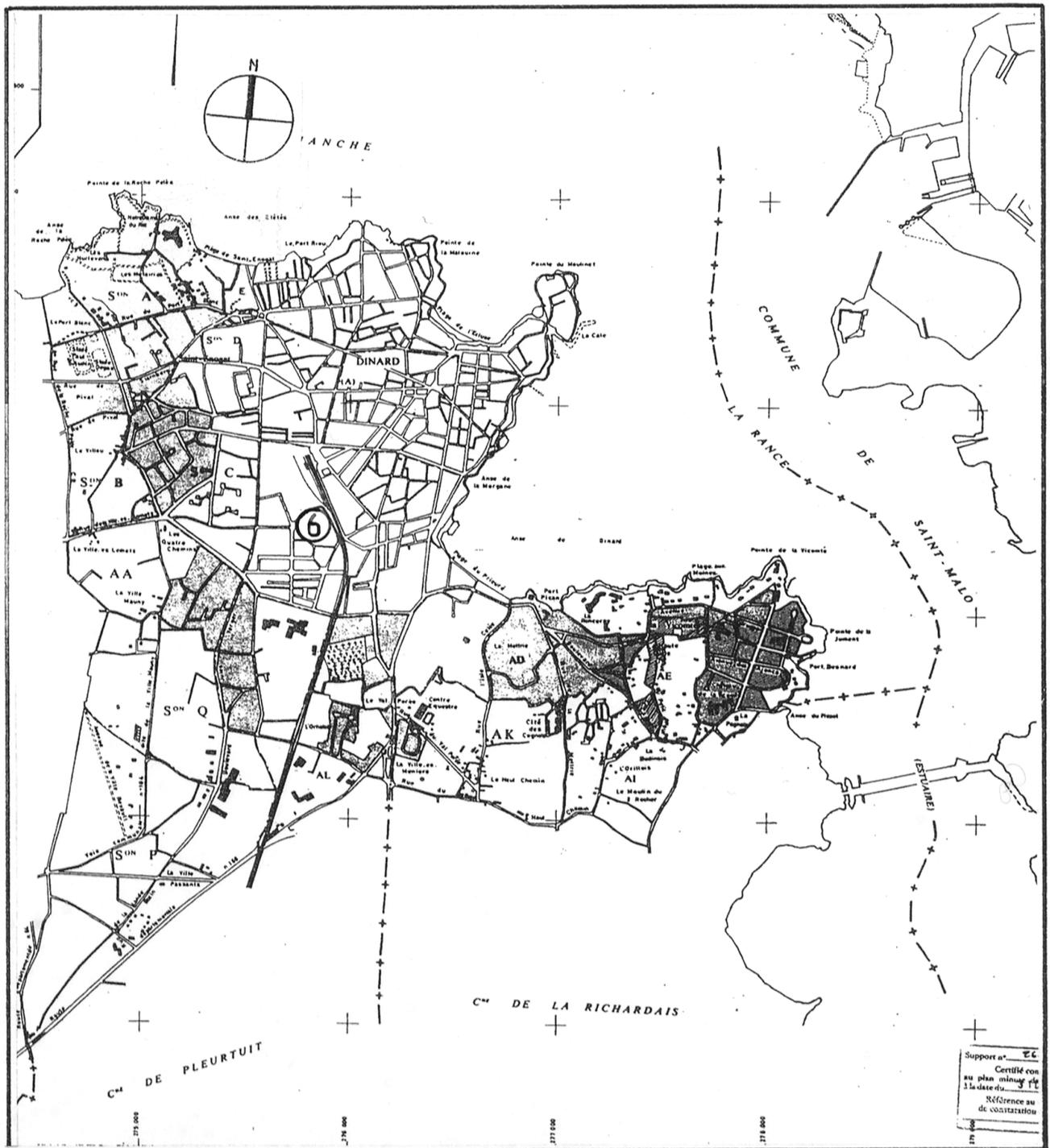
Plan d'aménagement d'extension et d'embellissement de la cité ouvrière de DINARD Saint-Enogat par l'architecte André BERNARD. Plan certifié conforme le 4 novembre 1925. Série O biens communaux.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Pl. I	Situation du quartier de la gare sur le tableau d'assemblage de 1982, section K.	Photocopie
Doc. 1	Plan d'aménagement d'extension et d'embellissement de la cité ouvrière de DINARD Saint-Enogat par l'architecte André BERNARD. Plan certifié conforme le 4 novembre 1925. Série O biens communaux	96 35 0352 X
Fig. 1	Vue générale prise de la place de la gare vers le boulevard Lhôtelier	98 35 0991 X
Fig. 2	Vue générale prise de la place de la gare vers l'hôtel des Alizés (1907)	98 35 0992 X
Fig. 3	Cité Broussais, vue générale vers la rue des Lilas	98 35 0993 X
Fig. 4	Cité Broussais, vue générale prise de la rue des Troènes	98 35 0994 X
Fig. 5	Vue du quartier de la gare, La Corbinais	98 35 0995 X
Fig. 6	Vue générale de la cité Pasteur	98 35 0996 X

Pl. I Situation du quartier de la gare sur le tableau d'assemblage de 1982, section K.

Photocopie



Doc. 1 Plan d'aménagement d'extension et d'embellissement de la cité ouvrière de DINARD Saint-Enogat par l'architecte André BERNARD. Plan certifié conforme le 4 novembre 1925. Série O biens communaux.

Repro. Inv. G. Artur
96 35 0352 X

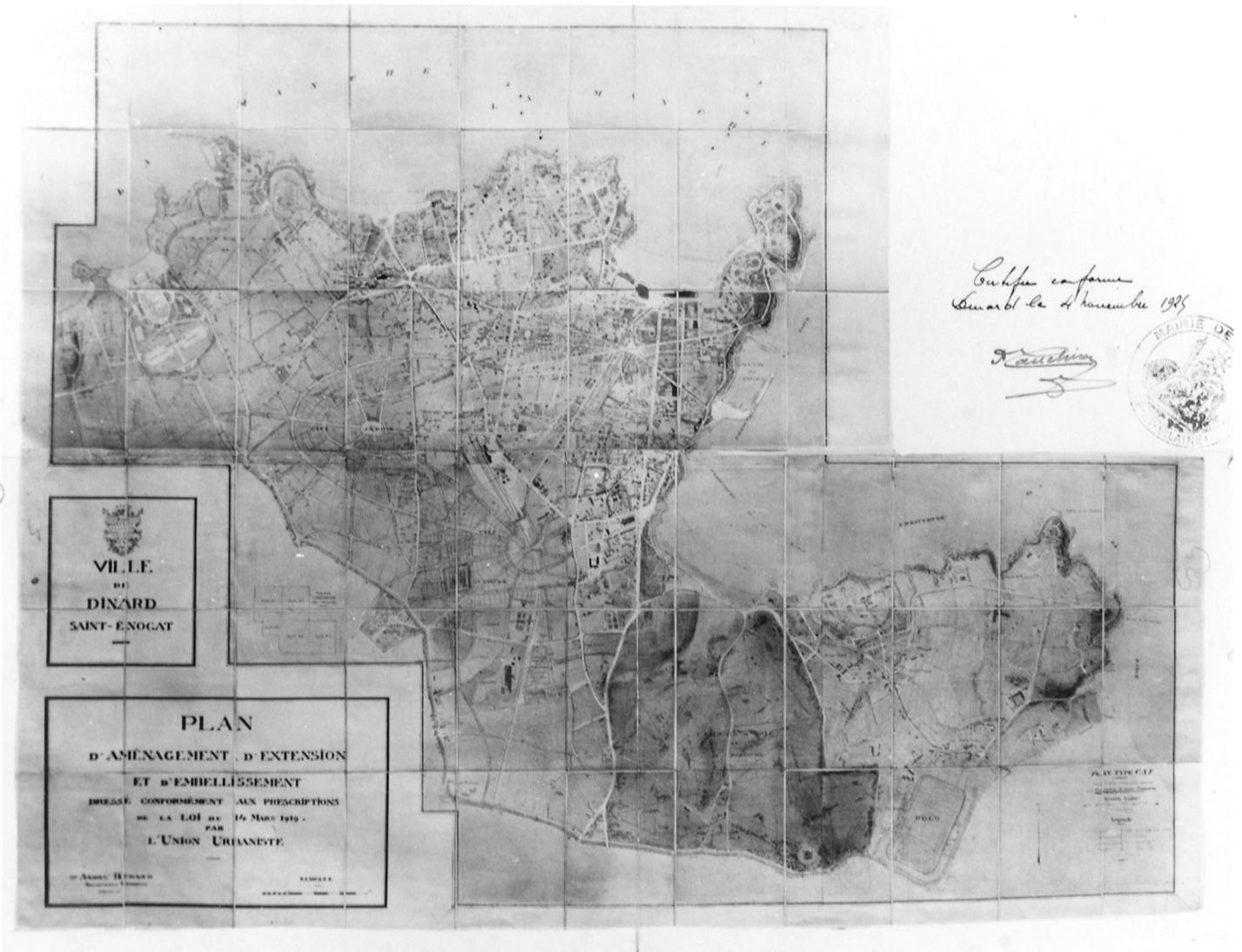


Fig. 1 Vue générale prise de la place de la gare vers le boulevard Lhôtelier. Phot. Inv. G. Artur
98 35 0991 X



Fig. 2 Vue générale prise de la place de la gare vers l'hôtel des Alizés (1907).

Phot. Inv. G. Artur
98 35 0992 X



Fig. 3 Cité Broussais, vue générale vers la rue des Lilas

Phot. Inv. G. Artur
98 35 0993 X

Fig. 4 Cité Broussais, vue générale prise de la rue des Troènes

Phot. Inv. G. Artur
98 35 0994 X

Fig. 5 Vue du quartier de la gare, La Corbinais.

Phot. Inv. G. Artur
98 35 0995 X

Fig. 6 Vue générale de la cité Pasteur

Phot. Inv. G. Artur
98 35 0996 X

- ANNEXE I -

Extrait du registre des délibérations de la commission administrative, séance du 28 octobre 1923. (A.D. Ille-et-Vilaine série O biens communaux, DINARD, Lotissement de La Corbinais).

DÉPARTEMENT
D'ILLE-&-VILAINE

COMMUNE DE DINARD

Séie 0
Bicus Com^x
Dinard

N° D'ORDRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

Le Directeur la
Commissaire

Objet :

Séance du ~~vingt-huit~~ vingt-huit Octobre 19 23.

PRÉSIDENT : M. ~~Derrien~~

Présents : MM. ~~Crolard, Bizien, Crochu, Douard.~~

Absents : MM. Degas, Huet.

Monsieur Bizien est nommé Secrétaire. et donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est approuvé à l'unanimité.

Le Président expose que, par suite de la crise de logements qui sévit particulièrement à Dinard, une vingtaine de familles nombreuses sont sur le point d'être expulsées,

qu'il importe de prendre des mesures immédiates et de ne pas attendre la réalisation du projet de construction de maisons ouvrières projetée par l'Office public d'Habitations à Bon Marché, réalisation subordonnée à l'attribution de subventions d'Etat très longues à obtenir,

qu'il y a lieu de demander à la Ville de Dinard d'étudier d'urgence un projet de construction de maisons en nombre suffisant pour assurer le logement aux familles qui encourent l'expulsion.

La Commission, après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré,

Considérant que la Ville de Dinard et le Bureau de Bienfaisance doivent faire un effort immédiat dans le

229

but d'assurer le logement des familles nombreuses,

Emet le voeu que la Ville de Dinard fasse construire, aussi vite que possible, des maisons ouvrières destinées au logement des familles menacées d'expulsion.

Et vote, pour une période de dix ans, une participation annuelle de douze mille francs (12.000) destinée aux frais d'entretien et d'aménagement des immeubles à construire

Décide que cette somme à verser à la Ville de Dinard sera prise sur les ressources disponibles de l'année en cours

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que devant.

Pour extrait certifié conforme,

Dinard, le 30 Octobre 1923.



Handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. L.' followed by a long horizontal stroke.

- ANNEXE II -

VILLE DE DINARD, création d'une cité – jardin. (A.D. Ille-et-Vilaine série O biens communaux 1926-1936).

VILLE DE DINARD.

-o000o-

Création d'une cité - jardin?

-o000o-

L'acquisition des terrains du quartier de la Corbinais a été faite pour les raisons principales suivantes :

- 1° pour constituer un secteur de terrains à bon marché destiné à permettre aux ouvriers, aux fonctionnaires et aux petits rentiers de construire des maisons d'habitation à aussi bon marché que possible.
- 2° pour obtenir des emplacements sur lesquels l'Office public d'Habitations à bon marché pourra édifier des maisons pour familles nombreuses.
- 3° pour créer un beau quartier aménagé suivant les données les plus modernes, et qui sera une sorte de parc général pour Dinard, au lieu de le laisser saboter au hasard de l'initiative privée, comme cela s'est malheureusement produit dans presque tous les quartiers actuellement bâtis de Dinard.

Le moment est venu d'exécuter d'extrême urgence les travaux nécessaires pour remplir ces divers buts :

En effet, par suite de l'essor extrêmement rapide que viennent de prendre depuis quelques années les travaux de construction de bâtiments d'habitation, il ne reste plus dans l'agglomération de Dinard aucun terrain à bon marché. De là, l'obligation d'utiliser le quartier de la Corbinais.

Pour arriver pratiquement à cette utilisation, il faut que les terrains du dit quartier, qui sont à l'état de culture, fussent débarrassés de leurs récoltes, or, ils le sont actuellement et il importe, pour éviter d'avoir à payer des indemnités importantes qu'ils ne soient pas ensemençés à nouveau avant l'exécution des travaux.

Ces travaux, qui comprennent essentiellement la construction de voies d'accès et de boulevards plantés, l'établissement de canalisations d'eau, de gaz et d'électricité, demanderont vraisemblablement plus d'une année. Il n'y a donc plus de temps à perdre si l'on veut éviter l'inutilisation des terrains et l'augmentation sans cesse croissante du prix des travaux.

La création de la cité-jardins de la Corbinais, telle qu'elle est envisagée, au dossier ci-joint, a été d'ailleurs étudiée comme une première opération urgente d'extension de la Ville de Dinard et cette opération est entièrement prévue au plan général d'aménagement, d'embellissement et d'extension que la Ville v'aprésepter incessamment, par

....

application de la loi du 14 mars 1919, et qui était à l'étude depuis plusieurs années.

La photographie ci-jointe indique, au reste, à échelle réduite que les travaux de voirie, de lotissement et autres seront en harmonie complète avec ce plan général d'aménagement.

La zone à aménager est figurée au plan sous le titre Cité ouvrière, et est teintée en rose sur la photographie.
Dinard, le 4 novembre 1925.

Le Maire,

POUR LE MAIRE
L'ADJUNT DÉLÉGUÉ



